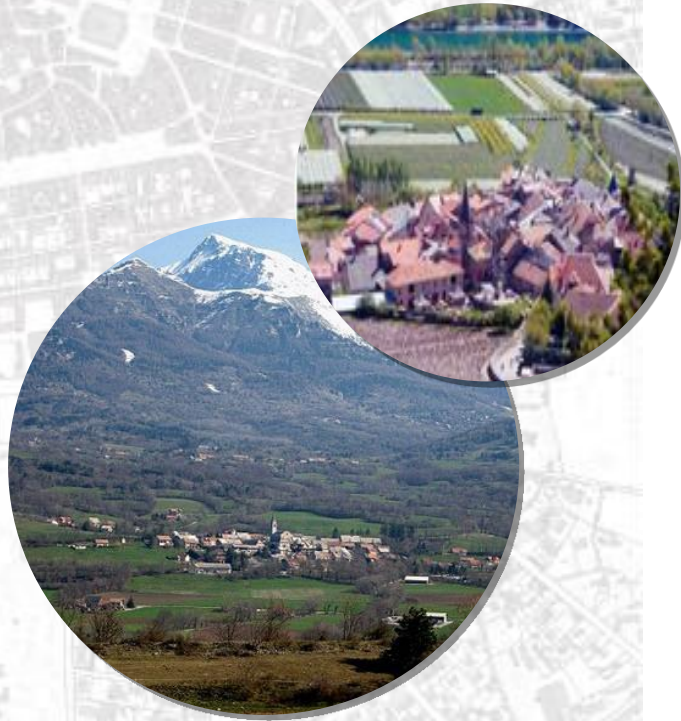


Révision du SCoT de l'Aire Gapençaise

Atelier

Thématique : Démographie et habitat

Le 10 mai 2023



Equipe :

ADEQUATION

Alpicité
Urbanisme, Paysage,
Environnement



Agence RAPHANEAU FONSECA
**Etudes patrimoniales
& urbaines**

150 impasse des Bréja - 07130 CHASSERS
04 79 35 32 20 - 06 50 68 34 01
raphaneau@agencefonseca.fr



CGins

Paysagiste

SOMMAIRE



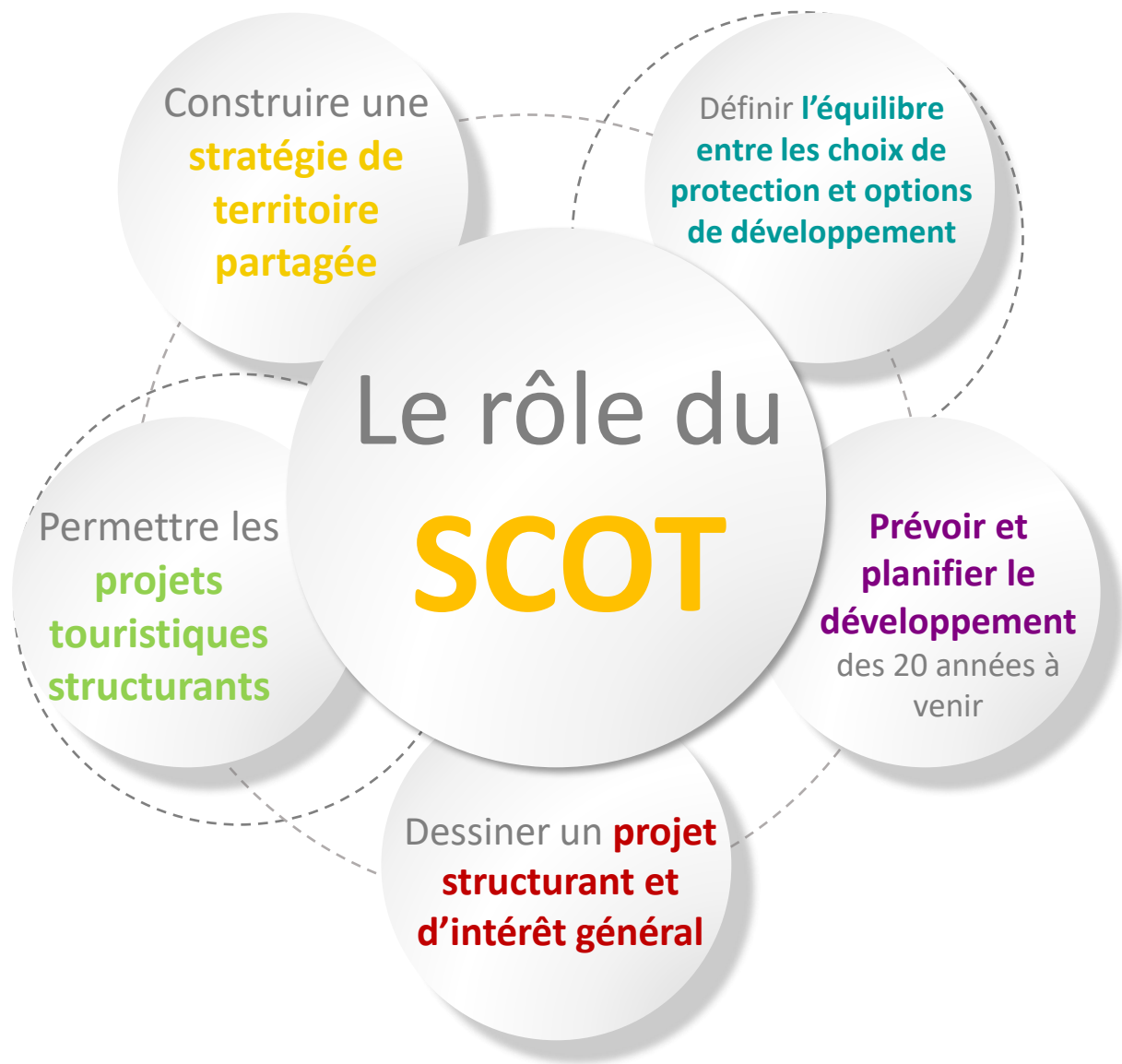
- **Présentation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)**

- **Présentation du diagnostic**
 - **Démographie**
 - **Habitat**

- **Les objectifs de l'atelier participatif**

- **Atelier participatif**

LE RÔLE DU SCoT



PRÉSENTATION DU SCoT

- Un territoire à la fois **rural, urbain et montagnard**
- Un regroupement **d'intercommunalités singulières**

SCoT DE L'AIRE GAPENÇAISE EN CHIFFRES

4 EPCI (1 CA et 3 CC)

78 communes (dont 74 dans les Hautes-Alpes, et 4 dans les Alpes-de-Haute-Provence)

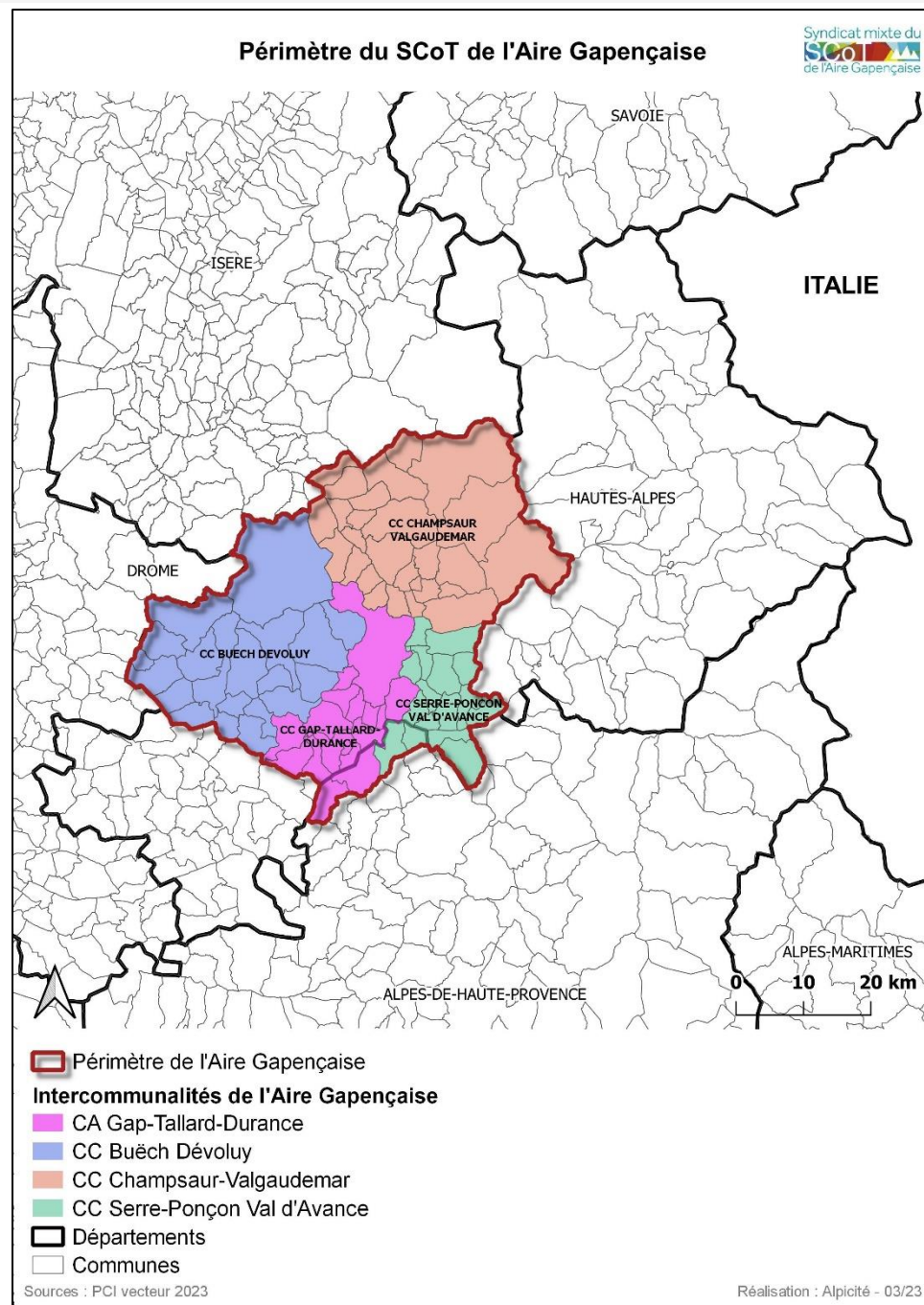
2 100 km²

81 200 habitants (2020)

Loi Montagne – toutes communes concernées

Loi Littoral – commune de Rousset

Parc National des Ecrins / Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales



PRÉSENTATION DU SCoT

LES DOCUMENTS DU SCoT

1

Le Projet d'Aménagement Stratégique – PAS :

- Document **stratégique** et **politique** du SCoT
- **Stratégie d'aménagement** du territoire pour les **20 prochaines années**
- **Objectif de réduction du rythme d'artificialisation** par tranches de 10 ans

2

Le Document d'Orientation et d'Objectifs – DOO :

- Document **prescriptif** du SCoT
- Comprend un **DAACL** (document d'aménagement artisanal, commercial et logistique)

3

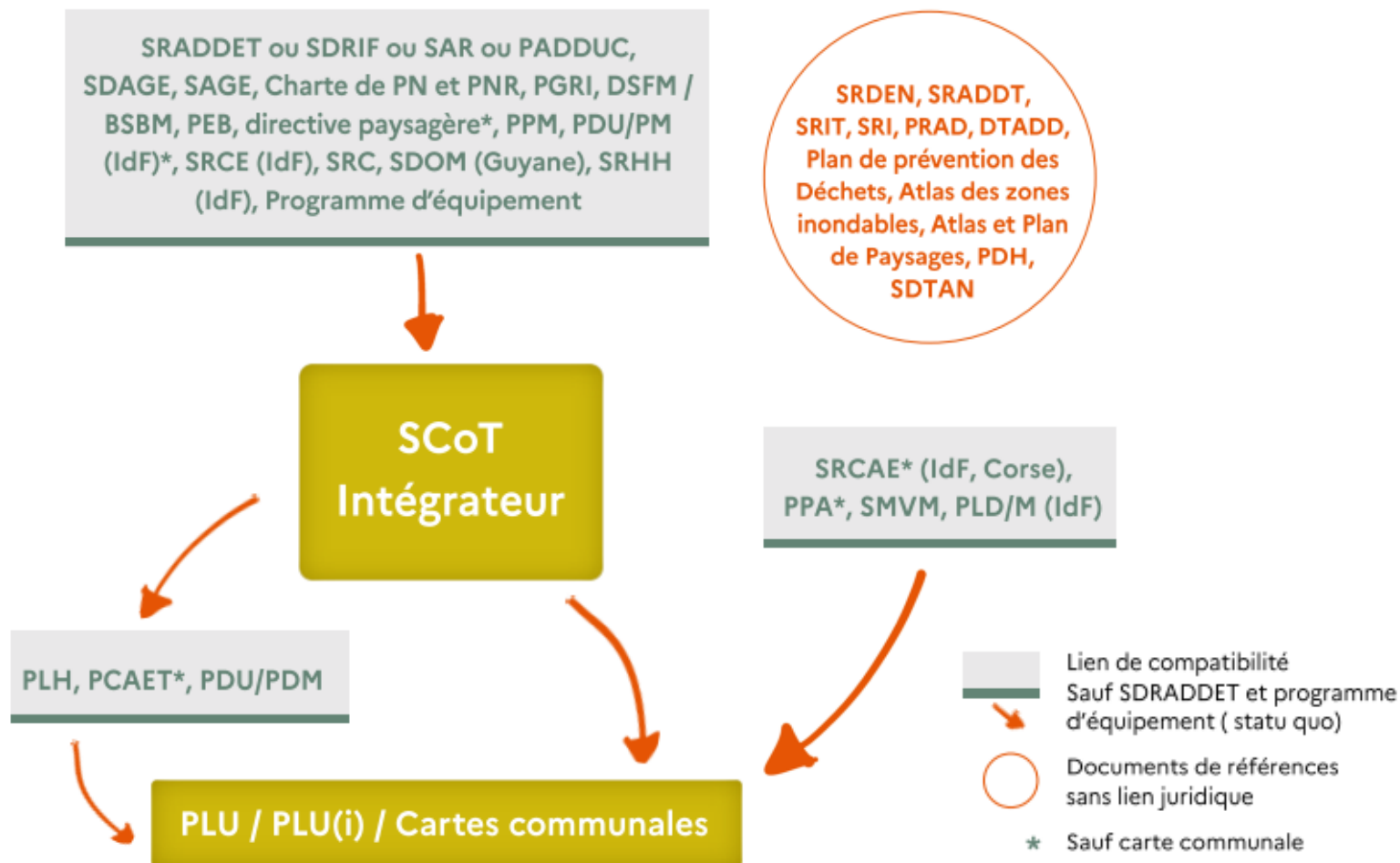
Les Annexes :

- **Diagnostic** du territoire
- Analyse de la **consommation foncière** depuis 10 ans et justification des objectifs chiffrés
- **Justification des choix**
- **Évaluation environnementale**

PRÉSENTATION DU SCoT

QU'EST-CE QU'UN SCoT ?

Le SCoT joue un rôle **d'intégrateur** appliquant et déclinant localement les grandes politiques nationales, régionales ou locales dans le projet de territoire. Différents documents doivent être ensuite compatibles avec le SCoT.



INTRODUCTION

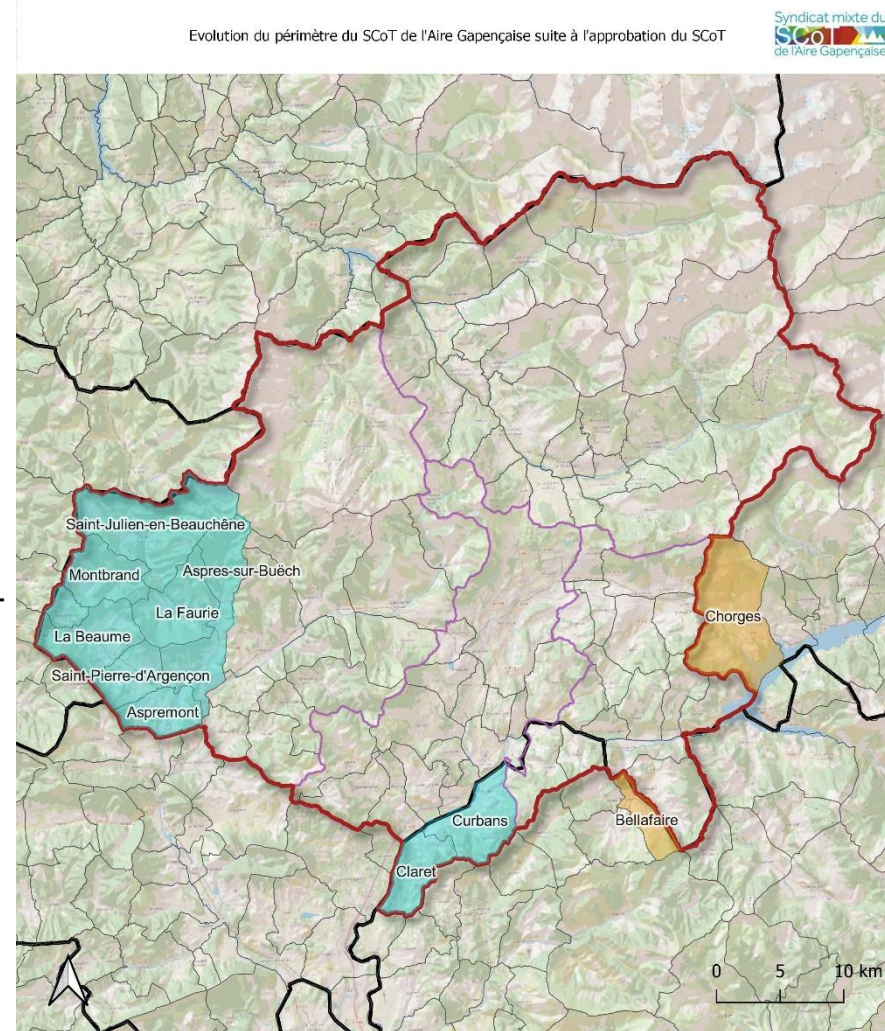
LA NÉCESSAIRE RÉVISION DU SCoT : L'ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU SCoT

13/12/2013 → **Approbation** du SCoT de l'Aire Gapençaise

01/2016 et 01/2017 → **Évolution du périmètre du SCoT**
 → Sortie des communes de Chorges et de Bellaffaire
 → Entrée de 10 nouvelles communes

28/11/2019 → Bilan règlementaire à 6 ans du SCoT
 → Délibération mettant en révision le SCoT

En cas d'**extension du périmètre du SCoT**, l'établissement compétent du SCoT engage l'élaboration, la **révision** ou la modification du SCoT en vigueur pour adapter un SCoT couvrant l'intégralité de son périmètre, et ce au plus tard lors de la délibération qui suit l'analyse des résultats de l'application du SCoT en vigueur

**Légende :**

- Commune entrante
- Commune sortante
- Périmètre de l'Aire Gapençaise aujourd'hui
- Intercommunalités de l'Aire Gapençaise
- Bâtiments cadastré

INTRODUCTION

LA NÉCESSAIRE RÉVISION DU SCoT : L'ÉVOLUTION LÉGISLATIVE

- 13/12/2013 → **Approbation du SCoT de l'Aire Gapençaise**
- 2014 → **Loi ALUR**
 - Limitation de la consommation des espaces naturels et agricoles
 - Obligation de fixer des objectifs chiffrés de modération de la consommation d'espaces et de lutte contre l'étalement urbain
- 2016 → **Loi Montagne II**
- 2018 → **Loi ELAN**
 - Inscrit la lutte contre l'étalement urbain dans les principes généraux fondant le droit de l'urbanisme
 - Evolution sur la Loi Littoral : permet de combler les dents creuses dans les secteurs urbanisés
- 28/11/2019 → **Bilan règlementaire à 6 ans du SCoT et délibération mettant en révision le SCoT**
- 2020 → **Ordonnance de modernisation du SCoT**
- 2021 → **Loi Climat et Résilience**
 - Objectif de lutter contre l'artificialisation des sols et d'aboutir à terme au « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN) en 2050
 - Trajectoire déclinée dans les SCoT par un objectif de réduction du rythme d'artificialisation par tranche de 10 ans afin de rendre le ZAN opérationnel
 - **Objectifs à intégrer au SCoT avant août 2026 (ou 2027 – proposition de loi)**

A défaut du respect de l'échéance d'intégration de la Loi Climat fixée pour les SCoT, l'ouverture à l'urbanisation de certains secteurs est suspendue jusque l'entrée en vigueur du schéma révisé

SOMMAIRE



- Présentation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

- **Présentation du diagnostic**
 - **Démographie**
 - **Habitat**

- Les objectifs de l'atelier participatif

- **Atelier participatif**

CE QUE DIT LE SRADDET PACA

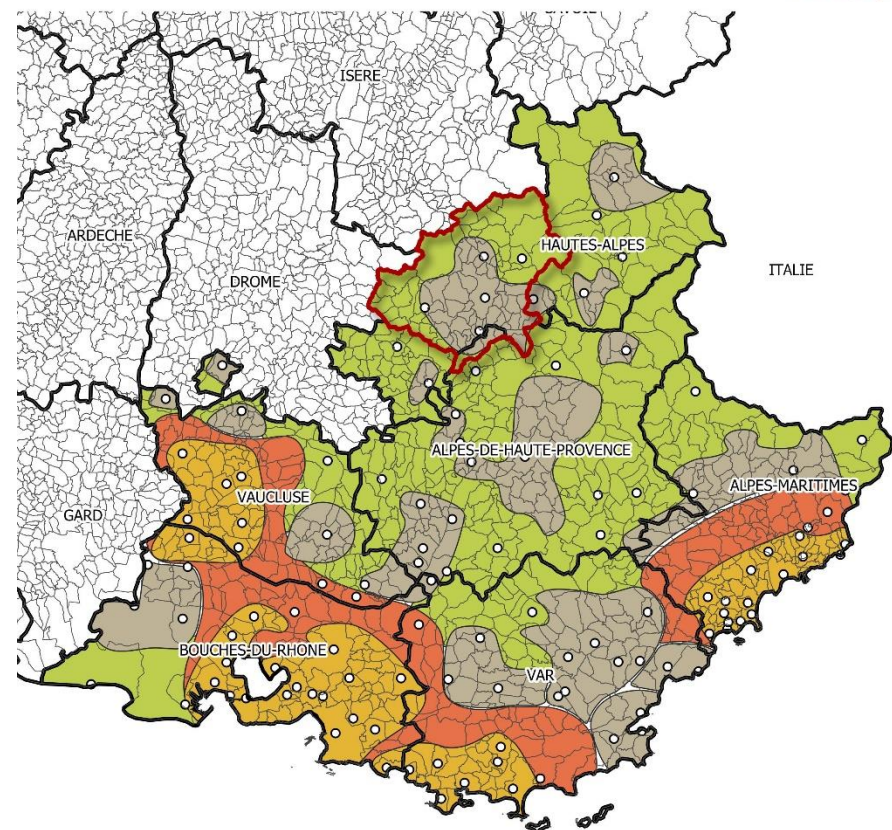
Objectif 28

- 375 000 habitants supplémentaires en 2030 (par rapport à 2013) et 840 000 habitants supplémentaires en 2050 (par rapport à 2013) sur la région PACA
- Organiser un développement équilibré des espaces d'équilibre régional
- Préserver la qualité des espaces ruraux et naturels et l'accès aux services dans les centres locaux et de proximité.

Règles

- Espace « alpin » : au moins 33 000 habitants supplémentaires en 2030 et 65 000 en 2050, calculé sur la base d'un taux de référence de 0,6%
- Décliner la stratégie urbaine régionale dans l'armature locale des documents d'urbanisme et formaliser à ce titre des objectifs différenciés par niveaux de centralité

La stratégie urbaine du SRADDET PACA (2019)



0 20 40 km

SRADDET PACA (2019)

- Espaces "les plus métropolisés" :
Recentrer et optimiser le développement pour des métropoles attractives portant la dynamique régionale
- Espaces sous influence métropolitaine :
Maîtriser et organiser le développement, pour des territoires plus équilibrés, mieux connectés aux métropoles
- Espaces d'équilibre régional :
Promouvoir un développement harmonieux, autour de bassins de vie singuliers, offrant qualité de vie et proximité

- Espaces à dominante rurale ou naturelle :
Porter un modèle de développement rural et régional
- Centres urbains régionaux

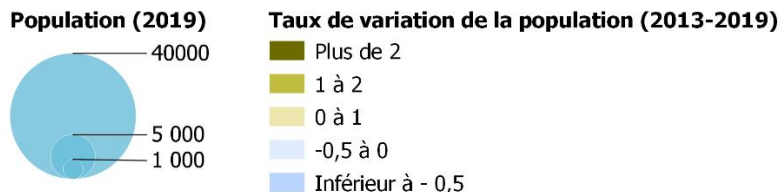
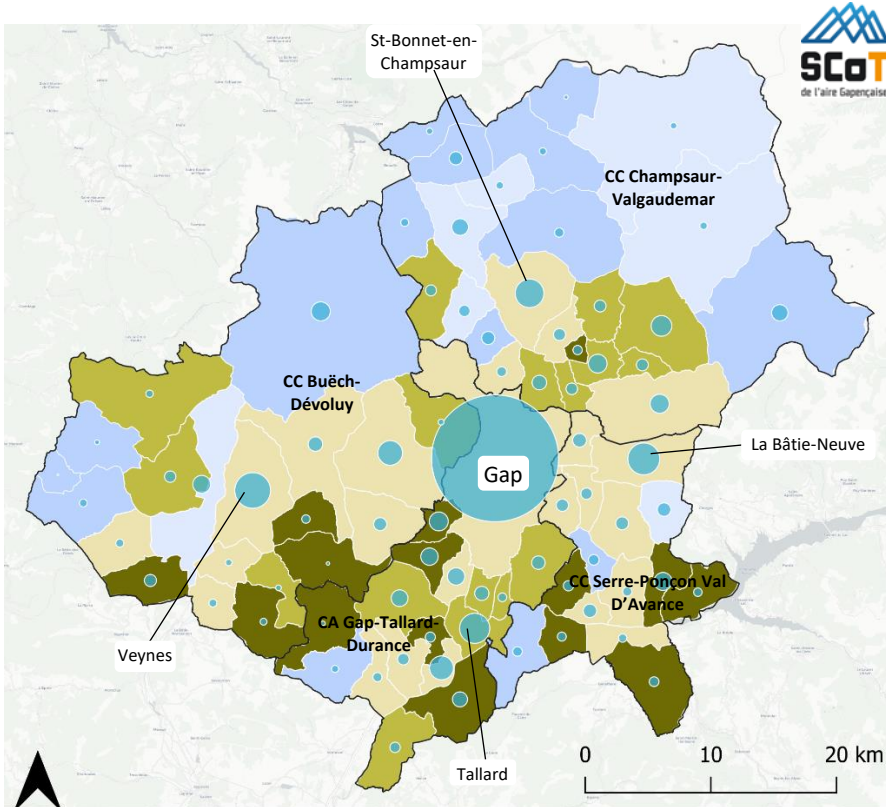
Autres informations

- Périmètre du SCoT de l'Aire Gapençaise
- Département
- Commune

DEMOGRAPHIE

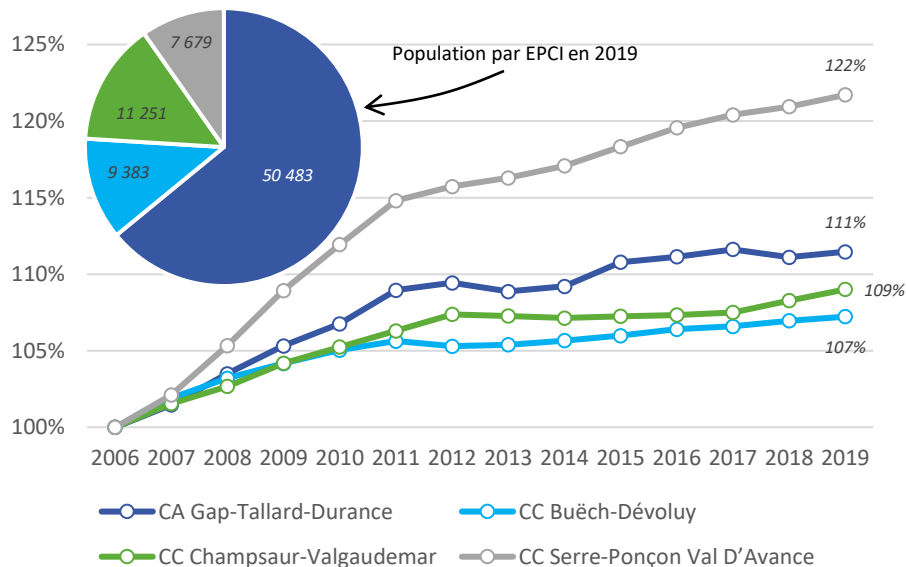
Une croissance démographique en demi-teinte ces 10 dernières années, la bonne dynamique observée entre 2006 et 2012 s'est nettement tassée récemment

Taux de croissance annuel moyen de la population (2013 – 2019)



Source : Insee 2019, traitement ADEQUATION

Evolution de la population par EPCI entre 2006 et 2019



En 10 ans, l'Aire Gapençaise a **gagné 8 521 habitants, soit un taux de croissance moyen de +0,88% / an** porté par la CC Serre-Ponçon Val d'Avance et la CA Gap-Tallard-Durance.

Une croissance démographique **plus élevée que celle des Hautes-Alpes** (+0,59% / an) et de la région Provence Alpes Côte d'Azur (+0,41% / an).

On observe toutefois un **net ralentissement récemment** : entre 2013 et 2019, la croissance démographique pour l'ensemble du périmètre n'est que de **0,44%/an**, contre **1,53%** par an entre 2006 et 2012.

DEMOGRAPHIE

La croissance reste portée par le solde migratoire sur l'ensemble des secteurs du territoire, mais cette tendance est à la baisse

Variation annuelle moyenne de la population (en %) due au solde naturel et au solde apparent des entrées sorties

EPCI	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2008	2008 à 2013	2013 à 2019
CA Gap Tallard Durance	0,7 1,1	0,4 0,9	0,5 0,7	0,3 0,7	0,3 0,7	0,2 0,8	0,1 0,4
CC Buëch- Dévoluy	-0,2 -0,7	-0,6 0,9	-0,3 0,5	-0,3 0,8	-0,3 1,6	-0,0 0,5	-0,2 0,5
CC Champsaur- Valgaudemar	-0,1 0,2	-0,2 0,1	-0,2 0,2	-0,2 0,6	-0,1 1,5	-0,1 1,0	-0,2 0,5
CC Serre-Ponçon Val d'Avance	-0,1 0,1	-0,3 2,2	0,2 2,0	0,3 1,5	0,4 1,3	0,5 1,7	0,2 0,7

*Chiffre supérieur : solde naturel & chiffre inférieur : solde apparent des entrées sorties

Le **solde migratoire** est **positif** sur l'ensemble de l'aire Gapençaise, et ce de manière historique.

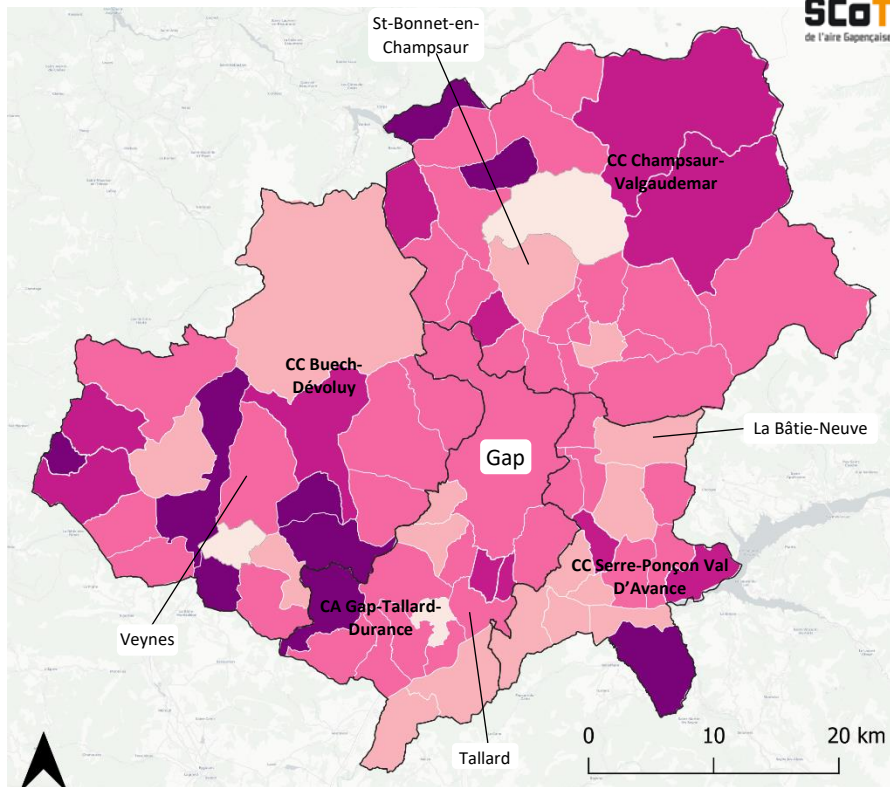
La part de la croissance de population liée au **solde des entrées et sorties** du territoire connaît néanmoins **une baisse**, particulièrement marquée sur la CC Serre-Ponçon Val d'Avance et la CA Gap-Tallard-Durance, alors même que ce sont ces deux EPCI qui ont porté la croissance démographique ces 10 dernières années.

La part du solde naturel est relativement stable sur le territoire, sur une période de 10 ans elle augmente légèrement sur la CC Serre-Ponçon Val d'Avance et diminue sur la CA Gap-Tallard-Durance.

DEMOGRAPHIE

Un vieillissement de la population plus marqué qu'à l'échelle départementale : + 4 points de ménages de plus de 60 ans entre 2009 et 2019

Part de ménages de plus de 65 ans à la commune (2019)



Part de ménages de plus de 65 ans



Source : Insee 2019, traitement ADEQUATION

En 2009, 38% de la population de l'Aire Gapençaise avait plus de 60 ans (contre 34% en moyenne nationale et 38% en PACA) et 16% avait plus de 75 ans (contre 14% en moyenne nationale et 16% en PACA).

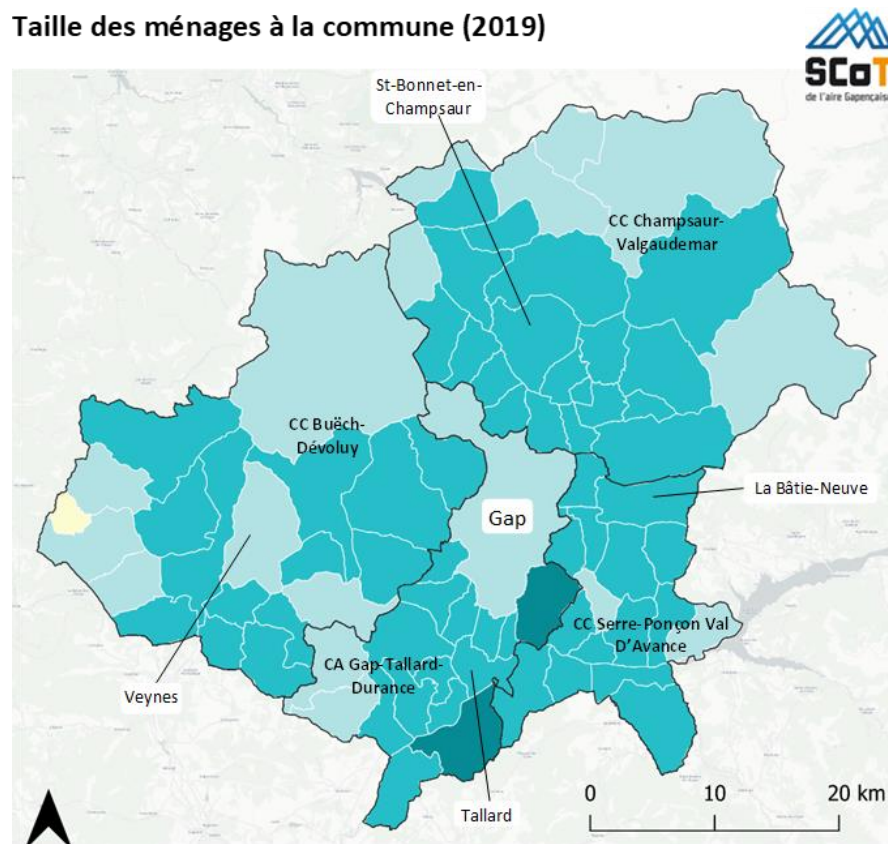
10 ans plus tard, en 2019, 42% de la population de l'Aire Gapençaise a plus de 60 ans (contre 36% en moyenne nationale et 40% en PACA) et 17% a plus de 75 ans (contre 14% en moyenne nationale et 17% en PACA)

⇒ Des ménages vieillissants mais une **part très inégale du nombre de ménages séniors** selon les communes, en lien notamment avec **l'offre de commerces, services et équipements**

DEMOGRAPHIE

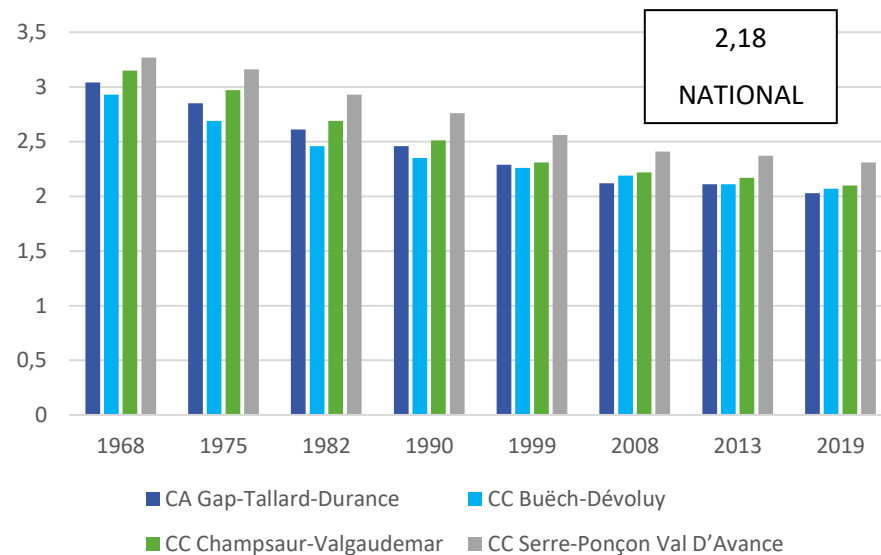
A l'image de l'ensemble du territoire national, l'aire gapençaise connaît une diminution de la taille de ses ménages : de 2,16 à 2,07 personnes par ménage en 10 ans

Taille des ménages à la commune (2019)



Taille des ménages

- 2,5 à 3 personnes
- 2 à 2,5 personnes
- 1,5 à 2 personnes
- Moins de 1,5 personnes



En 2019, on compte au sein de l'aire gapençaise 2,07 personnes par ménage (2,05 personnes pour les Hautes-Alpes, 2,18 personnes en France)

Entre 2009 et 2019, le nombre des ménages d'une personne a fortement augmenté dans l'ensemble de l'aire gapençaise (+20% en 10 ans)

Les ménages sont de plus en plus petits : -0,09 personnes par ménage entre 2009 et 2019 (-0,11 pour le département des Hautes-Alpes, -0,09 à l'échelle nationale)

DEMOGRAPHIE ENJEUX

- Définir la **politique souhaitée** en matière d'accueil de nouvelles populations et de croissance démographique
- **Définir une politique foncière** pour répondre aux besoins en logements induits par la croissance de la population et le desserrement des ménages
- Proposer une **offre adaptée aux dynamiques observées**, notamment à la diminution de la taille des ménages (rééquilibrage au profit de petites typologies de logements) et aux nouveaux modèles familiaux (familles monoparentales)
- **Maintenir la population en place** en permettant un parcours résidentiel fluide, et répondre aux nouveaux arrivants qui s'orientent prioritairement vers un logement collectif au sein du parc locatif
- **Répondre aux besoins des publics spécifiques**, en particulier des **seniors**, fortement représentés : adaptation des logements existants, développement d'une offre au sein des principales villes et bourgs, structures d'hébergement adaptées...

SOMMAIRE



- Présentation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

- **Présentation du diagnostic**
 - Démographie
 - **Habitat**

- Les objectifs de l'atelier participatif

- **Atelier participatif**

CE QUE DIT LE SRADET PACA

Objectifs 35, 59, 60, 61, 62, 47

- **Conforter les centralités** en privilégiant le **renouvellement urbain** et la **cohérence urbanisme-transport**
- Permettre aux ménages d'accéder à un **logement adapté à leurs ressources** et de réaliser un parcours résidentiel conforme à leurs souhaits
- **Rénover le parc de logements existant**, massifier la **rénovation énergétique** des logements et **revitaliser les quartiers dégradés**
- Promouvoir la **mixité sociale** et **intergénérationnelle**, la prise en compte des jeunes et des nouveaux besoins liés au vieillissement de la population
- Conforter la **cohésion sociale**
- Maîtriser **l'étalement urbain** et promouvoir des **formes urbaines moins consommatrices d'espace**

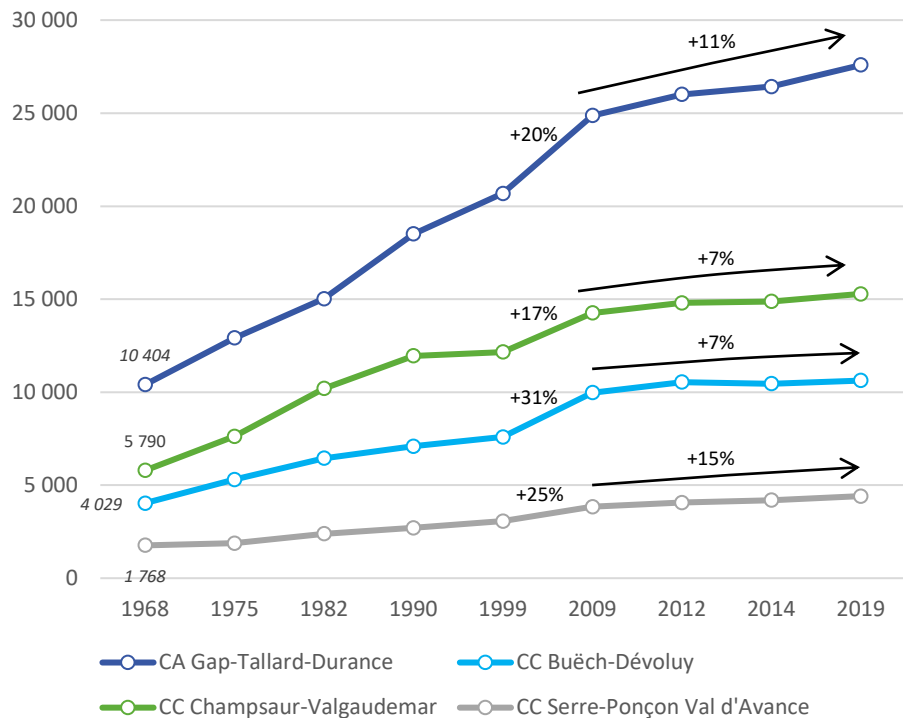
Règles

- Consacrer au minimum **50% de la production totale de logements** du territoire de projets à une offre de logement abordable à destination des jeunes et des actifs. Cette production sera localisée en priorité dans les trois niveaux de centralités et réalisée prioritairement par le renouvellement urbain et la réhabilitation
- Prévoir et assurer la **réhabilitation énergétique de 50% du parc de logement ancien** (construit avant 1975) à horizon 2050 en réalisant des réhabilitations de niveau réglementaire BBC Énergétique Renovation ou du niveau passif

HABITAT

Un parc de logements dont la progression ralentit fortement depuis 2009

Volume du parc de logements par EPCI entre 1968 et 2019



Source : Insee 2019 & traitement ADEQUATION

En 2019, l'Aire Gapençaise compte **57 906 logements** soit 42% du parc de logements du département des Hautes-Alpes

On recense 64% de résidences principales, 29% de résidences secondaires et 7% de résidences vacantes.

L'offre en logements progresse à raison d'environ 2,5%/an avant 2009. Entre 2009 et 2012, la progression est moins soutenue : environ 1,5%/an.

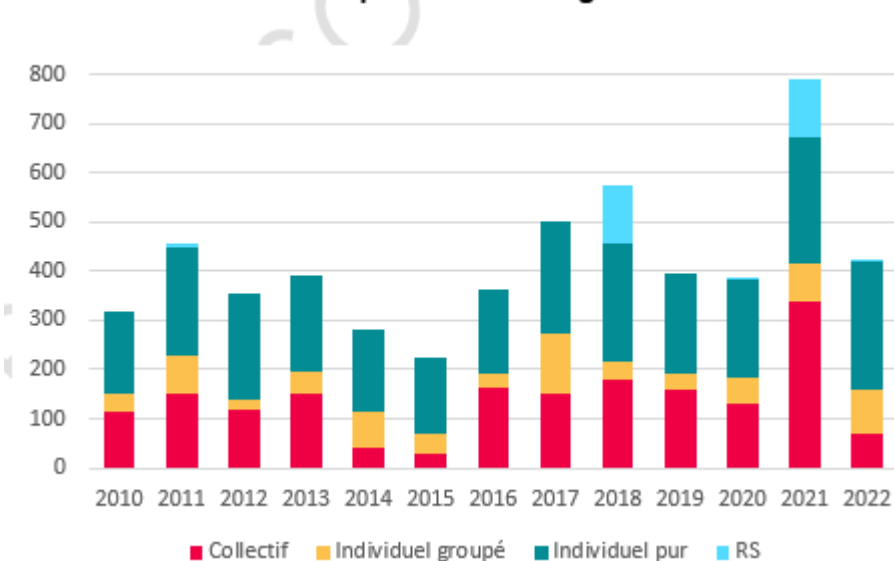
Depuis 2012, le rythme a fortement diminué, la croissance est inférieure à 1%/an

Récemment, la croissance est plutôt portée par les **résidences principales**, la part de résidences secondaires est passée de 32% en 2006 à 29% en 2019

HABITAT

Une production de logements neufs portée par la CA Gap-Tallard-Durance

Evolution des volumes de production de logements neufs et AA*



AA = acquisition amélioration

Source : SITADEL 2022, traitement ADEQUATION

Chiffres clés par EPCI – production de logements

EPCI	Construction annuelle pour 1 000 habitants (2010-2022)	Part de logts collectifs (2010-2022)	Part de la production totale de l'aire gapençaise
CA Gap Tallard Durance	5,2	46 %	62 %
CC Buëch-Dévoluy	5,2	24 %	11 %
CC Champsaur-Valgaudemar	6,4	7 %	17 %
CC Serre-Ponçon Val d'Avance	5,4	6 %	10 %

Environ **370 logements par an ont été commencés entre 2010 et 2019** (NEUF + Acquisition Amélioration) sur le territoire, soit au total 4,8 logements pour 1.000 habitants.

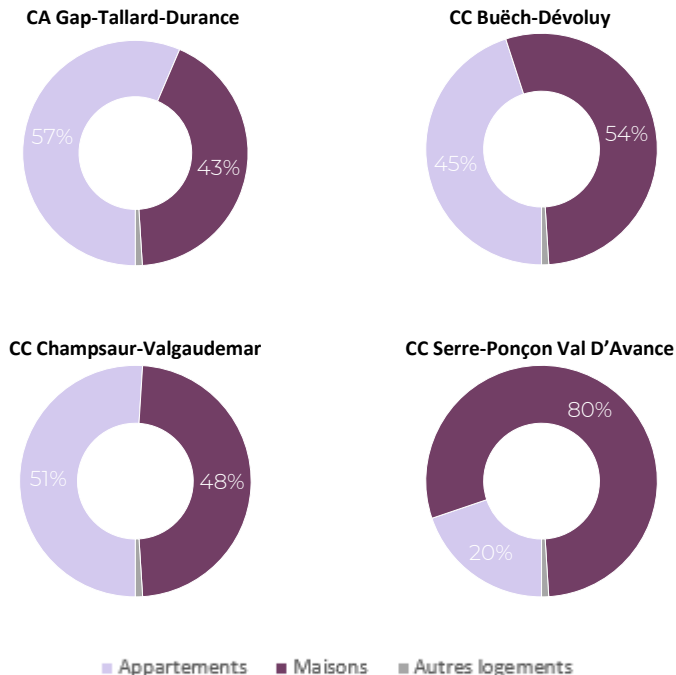
La dynamique de construction est **à la baisse** par rapport à la période 2001-2011 et inférieure à celle des Hautes-Alpes (6,4 logements construits par an pour 1 000 habitants entre 2010 et 2019).

La construction neuve reste **dominée par le logement individuel** : depuis 2010, 65% des logements produits concernent des logements individuels purs ou groupés

La CA Gap-Tallard Durance porte 62% de la production de l'aire gapençaise depuis 2010 et se distingue des autres secteurs par une part significative de collectif (46% de la production).

HABITAT

La forme urbaine individuelle est prépondérante au sein du parc existant, excepté à Gap et dans les stations touristiques...



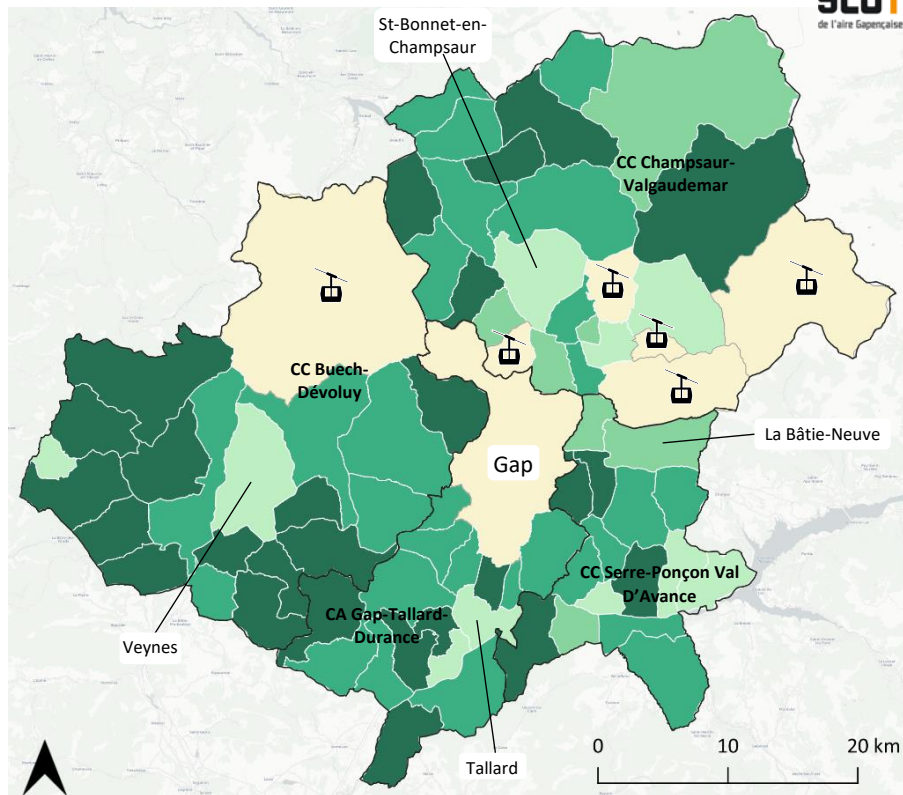
Si les logements collectifs représentent **51% du parc de logements** de l'aire gapençaise, les logements individuels restent majoritaires si l'on exclue la ville de Gap (59% du parc).

Seulement 7 communes (les 6 domaines skiables et la ville de Gap) disposent d'un **parc dominé par les logements collectifs**

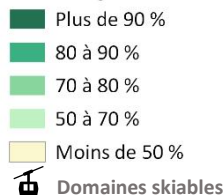
54 communes sur les 78 de l'Aire Gapençaise sont constituées d'un **parc de logements composé à plus de 80% de maisons**

A Gap, 65% des logements sont collectifs, soit 14 553 appartements.

Part des logements individuels (2019)



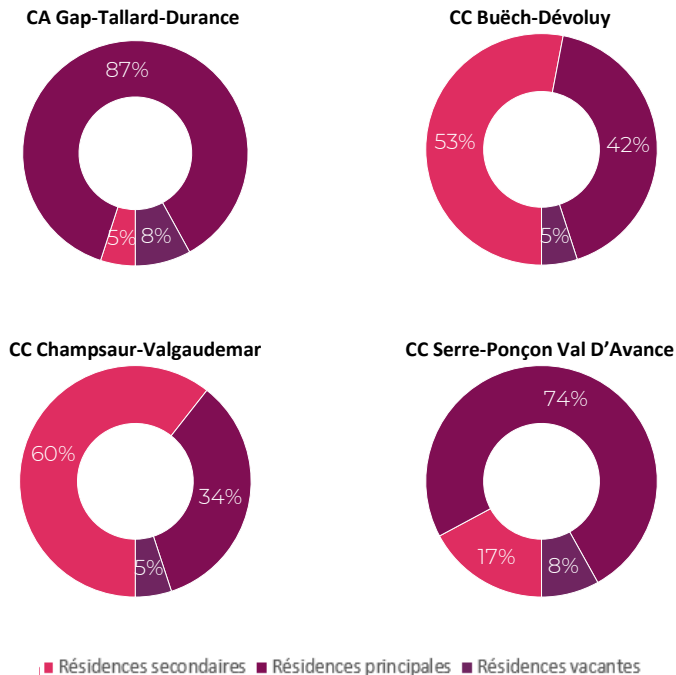
Part de logements en individuel



Source : INSEE 2019, traitement ADEQUATION

HABITAT

L'attractivité touristique de l'Aire Gapençaise se traduit par une forte proportion de résidences secondaires impactant le marché et les besoins en logements

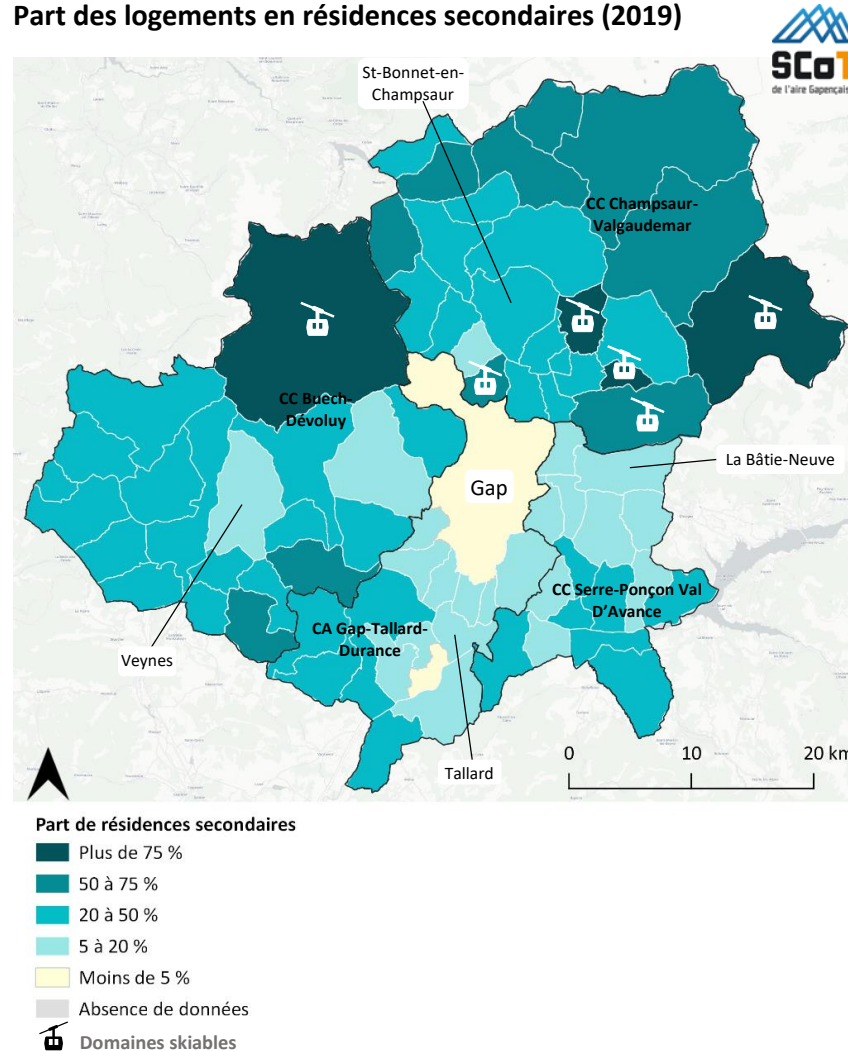


On compte 29% de résidences secondaires à l'échelle du territoire (contre 32% en 2006). A titre d'exemple, cette part est portée à 90% à Orcières

La CC Champsaur-Valgaudemar et la CC Buëch-Dévoluy accueillent 50 à 60% de résidences secondaires, en lien avec la présence de plusieurs domaines skiables

En revanche, sur la CA Gap-Tallard-Durance, bien moins touristique, le taux de résidences principales est très élevé (près de 90%)

Part des logements en résidences secondaires (2019)

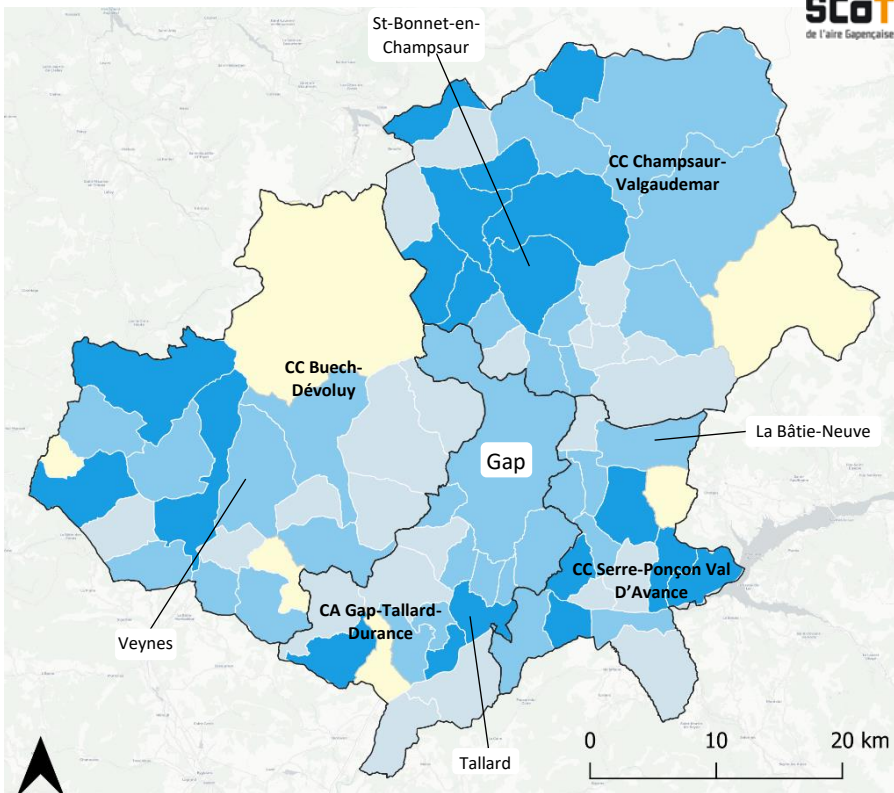


Source : Insee 2019, traitement ADEQUATION

HABITAT

Une vacance stable depuis 2010, mais plus élevée qu'à l'échelle départementale : un enjeu à agir ?

Part de résidences vacantes (2019)



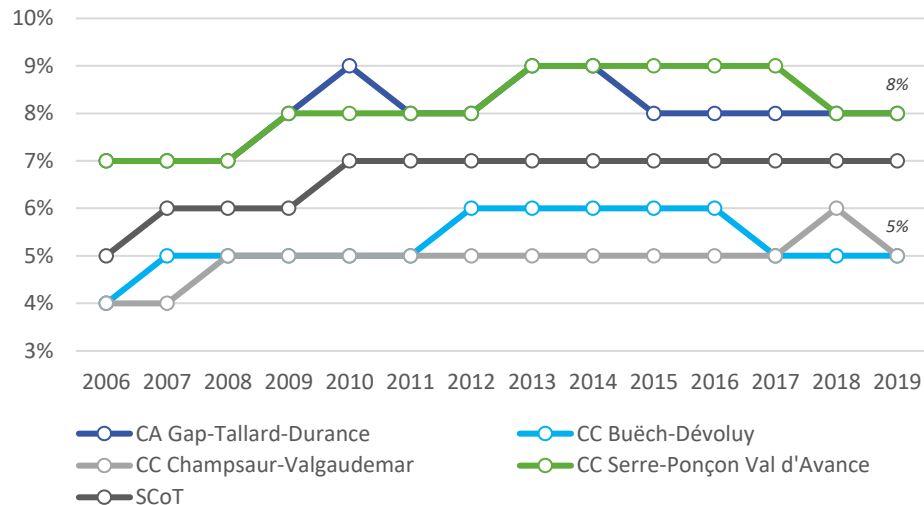
Part de résidences vacantes

- Plus de 10 %
- 5 à 10 %
- 2 à 5 %
- Moins de 2 %

Source : Insee 2019, traitement ADEQUATION



Evolution du taux de vacance à l'échelle du SCoT



Un **niveau de vacance stable depuis 2010**, supérieur à celui du département des Hautes-Alpes (5,8% en 2019) mais similaire à celui de la région PACA (7,7%).

Il existe des **disparités territoriales fortes**, avec un taux de vacance allant jusqu'à 17% à Espinasses, 16% à Aspres-sur-Buëch, Poligny ou encore La Motte-en-Champsaur, mais seulement 1% à Orcières ou Dévoluy.

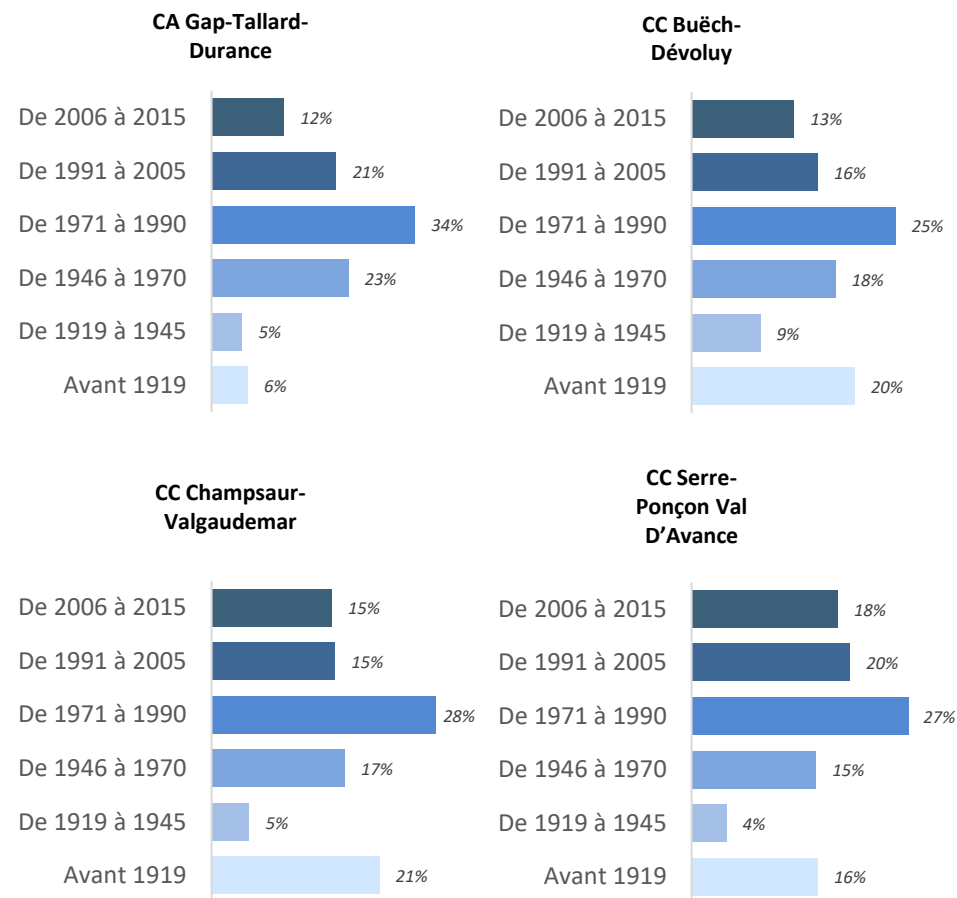
A Gap, le taux de vacance est de 8%.

OFFRE DE LOGEMENTS

CARACTÉRISTIQUES DU PARC EXISTANT

Un parc de logements globalement vieillissant, impliquant des problématiques énergétiques et de rénovation

Epoques de construction des résidences principales



Plus de la moitié des résidences principales construites avant 1970, c'est-à-dire avant les premières réglementations thermiques

Certains secteurs présentent une part importante de résidences principales construites avant 1970 : 47% dans le secteur du Buëch-Dévoluy, 43% dans le secteur du Champsaur-Valgaudemar, 35% dans le secteur Serre-Ponçon Val d'Avance

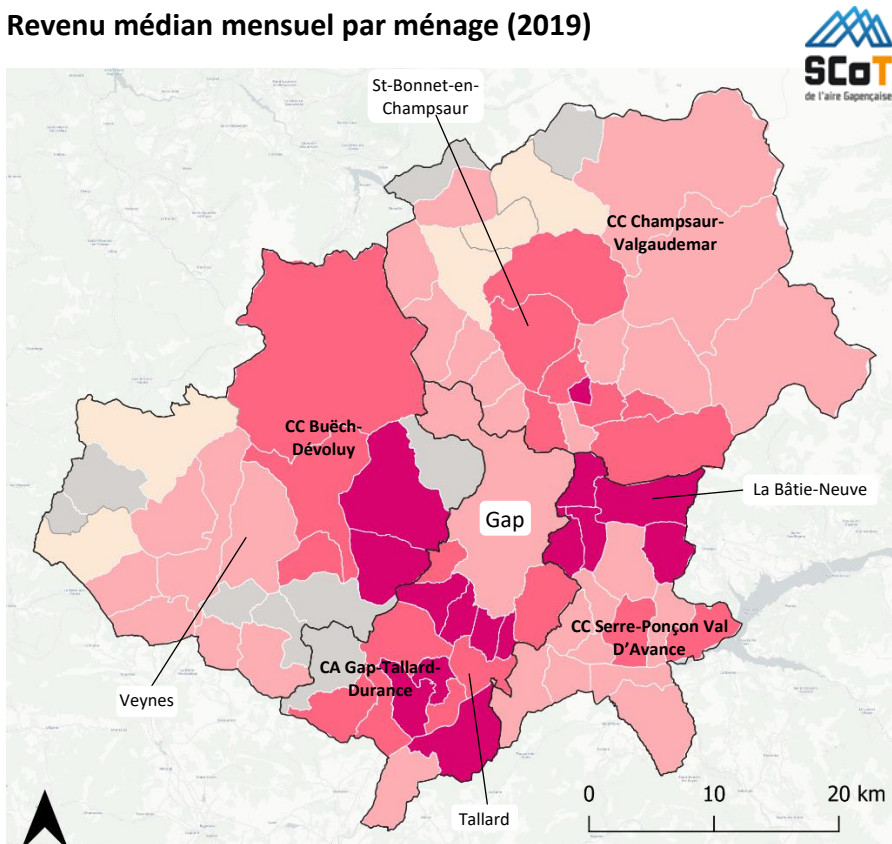
La période de construction la plus importante sur l'Aire Gapençaise se situe entre 1971 et 1990 avec 25 à 35% du parc de logements en résidences principales aujourd'hui

⇒ Le parc de logements de l'Aire Gapençaise présente donc des **potentialités importantes de requalification et d'amélioration**

HABITAT

Un revenu médian par ménage légèrement inférieur à celui de la région PACA, variant entre 1 650 € et 3 900 € mensuels selon les communes

Revenu médian mensuel par ménage (2019)



Revenu médian mensuel

- 3 000 à 4 000 €
- 2 500 à 3 000 €
- 2 000 à 2 500 €
- Moins de 2 000 €
- Non communiqué

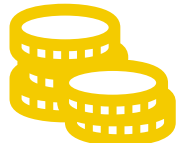
Le **revenu médian** au sein de l'Aire Gapençaise est **très légèrement inférieur** à celui de la région PACA : 2 528 € vs 2 597 €.

Les communes en **première couronne de Gap** au sud / sud ouest accueillent **des ménages aisés**, à l'image de Neffes, ce qui peut s'expliquer par le report des ménages doubles actifs sur ces communes, et la part importante de CSP+ dans leur population.

Les revenus médians mensuels peuvent **varier de 1 650 à 3 900 €** par ménage selon les communes.

HABITAT

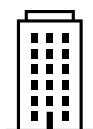
Des budgets d'acquisition principalement compris entre 140 K€ et 200 K€ pour les jeunes actifs des classes intermédiaires, ne permettant pas d'accéder à l'ensemble de l'offre de logements

 **Budgets moyens des ménages de l'Aire Gapençaise**
(ménages des 4ème à 6ème déciles de revenus)

100 – 200 K€



Prix médian d'un T3 sur le territoire



Ancien
130 K€

Neuf
210 K€



Prix médian d'une maison 4 pièces sur le territoire

Ancien
220 K€

Neuf
250-300 K€

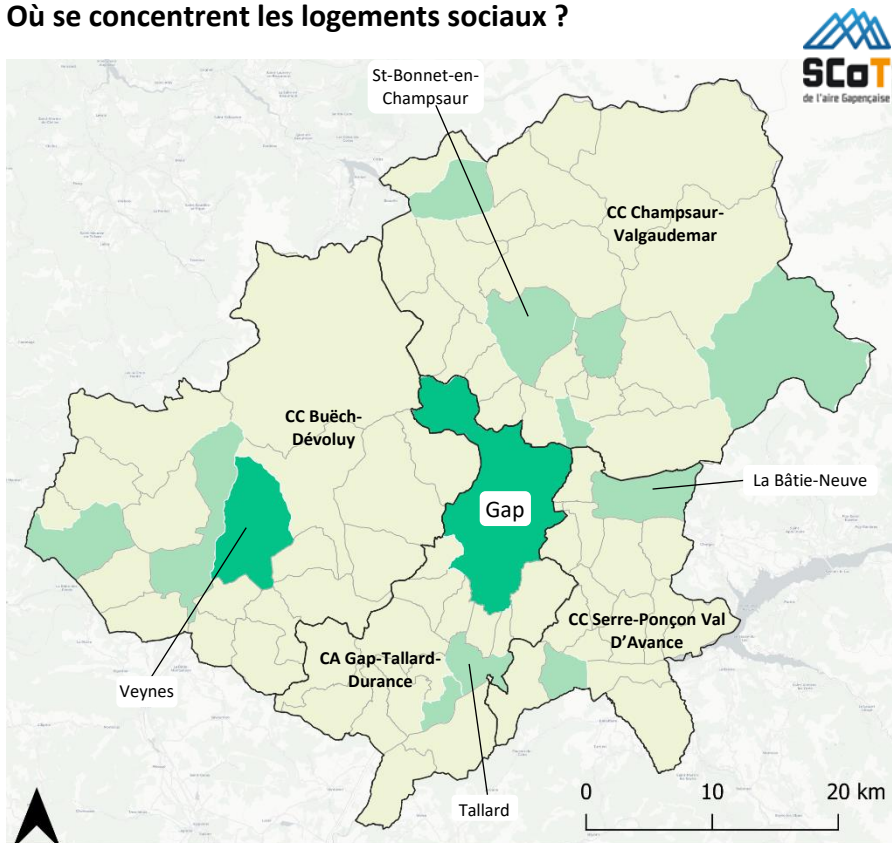
Pour la grande majorité des communes de plus de 2 000 habitants, la statistique INSEE DGI actualise régulièrement le revenu mensuel net par déciles de population des ménages. Le revenu médian (soit le 5ème décile) est le revenu qui scinde l'échantillon en 2 parts égales, de telle façon que 50% des ménages ont un revenu net plus élevé à ce seuil et 50% un revenu net plus faible.

Pour chaque catégorie de revenus, on peut calculer le budget maximum d'acquisition des ménages sur la base de 33% de taux d'endettement, permettant d'assurer le remboursement des mensualités d'un prêt amortissable à taux fixe, assurances comprises, sur une durée de 25 ans, avec 10% d'apport. L'apport de 10% correspond aux minimums actuellement exigés par les établissements bancaires.

HABITAT

Le parc locatif social : une solution pour les ménages les plus modestes, mais une répartition territoriale déséquilibrée

Où se concentrent les logements sociaux ?



Part de logements locatifs sociaux

- 15 à 25 %
- 5 à 15 %
- Moins de 5 %

En 2020, l'Aire Gapençaise compte environ **4 400 logements à vocation sociale**

Une offre en logements à vocation sociale présente sur l'ensemble du territoire, mais néanmoins **fortement polarisée par la ville de Gap** : avec **3 550 logements**, la ville de Gap concentre **plus de 80% de l'offre en logements à vocation sociale**

Une vacance limitée de 2,4% (2,7% pour le département des Hautes-Alpes, 2,5% en PACA), plus forte sur les T1

Un niveau de demande stable ces trois dernières années (1 650-1 700) et une pression modérée avec **3,3 demandes de logement social pour 1 attribution (demandes de mutations incluses)**

HABITAT ENJEUX

- Limiter la consommation foncière au sein d'un territoire dominé par le logement individuel, tout en répondant aux besoins des ménages : il s'agit de trouver un **équilibre entre densification et bien vivre**.
- Trouver une **juste répartition de la production de logements entre les territoires, en favorisant les centralités**.
- **Traiter le parc ancien** : rénovation et gain énergétique au sein du parc privé et public, traitement de la vacance...
- **Diversifier l'offre de logements** du territoire dans une logique de **fluidification des parcours résidentiels**
- Développer une **offre abordable en accession**, à destination notamment des primo-accédants, ainsi que d'une offre abordable en location (type logement locatif intermédiaire)
- **Développer et équilibrer l'offre en logements sociaux** sur le territoire
- Favoriser **l'accès au logement pour le public saisonnier** dans les stations de ski.



Source : PLH Gap-Tallard-Durance

SOMMAIRE



- Présentation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

- Présentation du diagnostic
 - Démographie
 - Habitat

- **Les objectifs de l'atelier participatif**

- Atelier participatif

LES OBJECTIFS DE L'ATELIER

Pourquoi un atelier ?

- La volonté d'une **co-construction** du SCoT
- **Échanger** avec les partenaires techniques et les acteurs du territoire
- **Mettre en commun** les idées et connaissances
- La **finalité** : un diagnostic des enjeux du territoire partagé par tous



Objectifs de l'atelier :

- Enrichir le **diagnostic** de la révision du SCoT
- Soulever les **enjeux** de les thématiques démographiques et de l'habitat sur le territoire



SOMMAIRE



- Présentation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

- Présentation du diagnostic
 - Démographie
 - Habitat

- Les objectifs de l'atelier participatif


- **Atelier participatif**

ETAPE 1

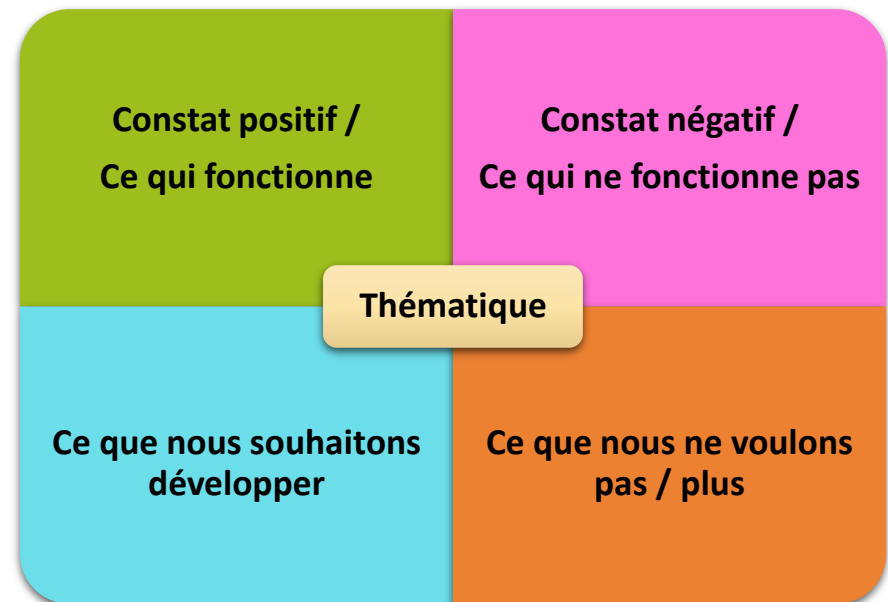
1 WORD CAFE

Spatialiser en fonction de thématiques les constats et souhaits de manière évolutive

- Constituer des groupes de **4 à 6 personnes par table**
- Définir les **constats positifs**, **constats négatifs**, **ce que vous souhaitez développer**, **ce que vous ne voulez plus** de la thématique en question et **les localiser sur la carte** (ou sur post-it si non localisable)
- Bien reporter les éléments en **légende** à disposition sur la table
- Effectuer une **rotation de table** et **faire de même pour la nouvelle thématique**

 Un **référent** est **assigné à une thématique** (n'effectue pas de rotation de table) pour assurer la continuité des discussions

1 table = 1 thématique
20 minutes par thématique



N.B. : Une autre couleur pourra être utilisée pour les éléments qui n'entrent pas dans ces catégories

ÉTAPE 2

2 RESTITUTION DES RÉFLEXIONS

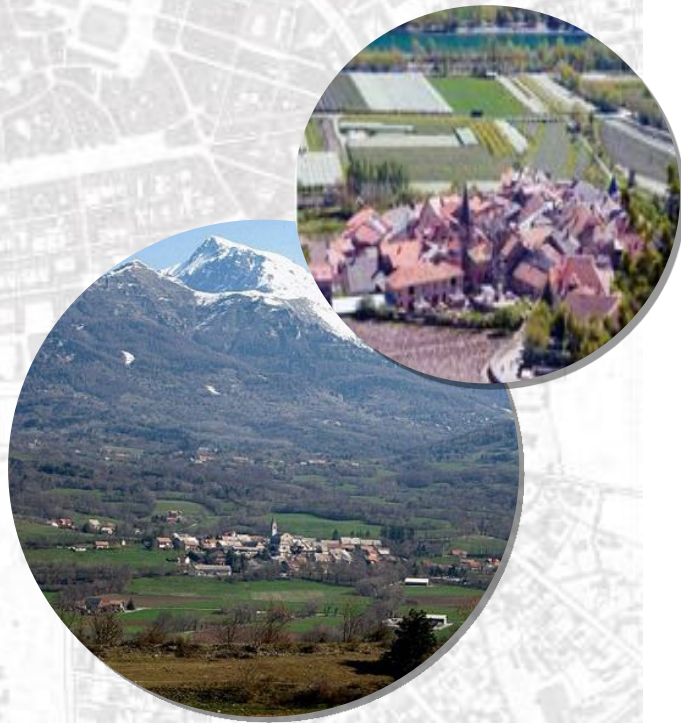
Partager les productions de chaque groupe avec l'ensemble des participants

→ Le rapporteur de chaque table / thématique présente les éléments identifiés par l'ensemble des groupes (que ce soient les éléments convergents et récurrents ou ceux identifiés à la marge)



Révision du SCoT de l'Aire Gapençaise

Merci pour votre attention



Equipe:

ADEQUATION

Alpicité
Urbanisme, Paysage,
Environnement



Agence RAPHANEAU FONSECA
**Etudes patrimoniales
& urbaines**

150 impasse des Buis - 07110 CHASSERS
04 79 35 32 20 - 06 50 68 34 01
raphaneau@munispaonline.fr



CGins

Paysagiste